



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-03-2026 /

Dossier complet le : 01-04-2026 /

N° d'enregistrement : 015812/KK P

1 Intitulé du projet

Renaturation du Fauge-Maire et mobilité douce au cœur de la zone d'activité
Aubagne-Gemenos.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ETABLISSEMENT PUBLIC

Raison sociale

EPAGE HUCA

N° SIRET

20008847400016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SIMON

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une opération de renaturation et de restauration hydromorphologique du cours d'eau du Fauge-Maire, affluent de l'Huveaune, sur un linéaire d'environ 1 300 mètres. Le tronçon concerné par le projet est situé au nord des zones d'activités de la Plaine de Jouques (commune de Gemenos) et de la zone industrielle des Paluds (commune d'Aubagne). Les travaux prévoient notamment la suppression d'un chenal artificialisé en béton, la reconstitution d'un lit mineur biogène, la modification du tracé du cours d'eau afin de recréer des faciès diversifiés, ainsi que la restauration des berges par la création d'une ripisylve fonctionnelle. Le projet intègre également des aménagements connexes visant l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, l'intégration paysagère du cours d'eau dans un contexte urbain et industriel, ainsi que la création d'aménagements doux à vocation récréative, tels qu'une voie partagée pour les piétons et les cycles.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif principal la restauration des fonctionnalités écologiques, hydromorphologiques et paysagères du cours d'eau du Fauge-Maire, dans un contexte fortement urbanisé et industrialisé. Il vise en particulier à : - Améliorer le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau en recréant un lit mineur biogène, un tracé plus naturel et des berges végétalisées ; à terme, le Fauge-Maire et la Contre-Maire (le collecteur pluvial) seront réunifiés. - Renforcer la trame verte et bleue, en restaurant un corridor écologique fonctionnel favorable au déplacement et au refuge de nombreuses espèces (oiseaux, reptiles et chiroptères) ; - Améliorer la qualité écologique et paysagère du site, aujourd'hui très dégradé ; - Contribuer à une meilleure gestion des eaux pluviales ; - Favoriser l'appropriation du site par les usagers par la création d'aménagements doux (voie verte, espaces de promenade) compatibles avec le risque inondation. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de renaturation, de désimperméabilisation et de requalification des zones d'activités, portée par les acteurs du territoire dans le cadre des politiques de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent principalement à modifier le profil en long et en travers du cours d'eau, à supprimer les ouvrages existants fortement artificialisés, notamment le chenal bétonné, et à recréer un lit mineur biogène avec un tracé plus naturel permettant la diversification des écoulements et des habitats. Ils comprennent également la reprise du tracé du cours d'eau, l'aménagement de berges en pentes naturelles, ainsi que la mise en place d'une ripisylve fonctionnelle, contribuant à la restauration d'un corridor écologique en milieu urbain. Des travaux connexes sont prévus afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en lien avec le réseau de la Contre-Maire, de développer les mobilités douces et de créer des espaces publics paysagers. Les travaux sont réalisés dans le lit mineur et le lit majeur du cours d'eau, sans création de nouvelles zones artificialisées, dans une logique au contraire de désartificialisation et d'amélioration des fonctionnalités écologiques du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Cette phase repose sur le libre fonctionnement du Fauge-Maire suite à la restauration du tracé, du lit mineur et des berges du cours permettant le transit sédimentaire, le développement de la ripisylve et le renforcement de la trame verte et bleue. Le site est destiné à accueillir des usages doux et compatibles avec le risque inondation, tels que la promenade piétonne et les déplacements cyclables, au sein d'un espace naturel paysager intégré aux zones d'activités existantes. Aucun procédé industriel, aucune infrastructure technique lourde, ni aucune activité générant des rejets polluants ne sont associés à la phase d'exploitation. Le projet ne prévoit pas de phase de démantèlement, les aménagements ayant vocation à être pérennes et à s'inscrire dans une gestion à long terme du cours d'eau par le maître d'ouvrage, l'EPAGE Huveaune Cotiers Aygalades.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

procédure au titre de la loi sur l'eau (articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement), sous la forme d'un dossier de déclaration et/ou d'autorisation. Il est également soumis à Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lineaire total de cours d'eau concerne par le projet Ouvrage d'art 1 Ouvrage d'art 2 Ouvrage d'art 3 Ouvrage d'art 4 Ouvrage d'art 5 Ouvrage d'art 6	(1300, m) (14 m par 3 m, m) (14 m par 4,6 m, m) (20m par 3,5 , m) (4 m par 3 m, m) (14 m par 3 m, m) (15 m par 7 m , m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Aubagne est concernée par le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Gemenos est concernée par le PLUi Aix Marseille Provence. Les zonages auxquels le projet est soumis sont A2, A1 et

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par une ZNIEFF mais se situe à proximité immédiate (3km maximum) d'une ZNIEFF de type 1 et de 3 ZNIEFF de type 2.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité immédiate du parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La lagune de Gemenos est située à proximité du site de travaux (240ml), est répertoriée comme étant une zone humide [13TDV058], mais n'est pas identifiée comme appartenant au réseau RAMSAR.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Les communes du projet sont toutes les 2 concernées par un PPRi. Le projet se situe en zone rouge pour les 2 PPRi.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Sur la commune d'Aubagne, le PPRi a été approuvé le 24 février 2017 et sur la commune de Gemenos, le PPRi a été approuvé le 24 février 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La zone d'étude ne se situe pas dans le périmètre d'une zone Natura 2000 mais à proximité immédiate d'une ZPS (2,2km de distance) et de 3 ZSC (4,5 km maximum de distance).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La suppression du cuvelage en béton du cours d'eau permettra de rétablir les échanges hydrauliques naturels entre les eaux superficielles et la nappe phréatique. Une étude complémentaire est en cours pour préciser ce point.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Evacuation de 7 724m ³ de matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Plusieurs espèces protégées ou à enjeu notable ont été recensées au sein de la zone d'emprise du projet : Consoude bulbeuse, espèces d'oiseaux aquatiques et agricoles, Agrion de Mercure, cortège de chiroptères. Le projet détruirait temporairement leurs habitats d'espèce. Cependant, le projet vise in fine à restaurer la continuité et fonctionnalité écologique du cours d'eau, ce qui
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 situés à proximité de la zone d'étude du projet abritent essentiellement des espèces typiques des massifs calcaires provençaux (massifs du Garlaban et de la Sainte Baume) et des espèces marines. Le lien écologique avec la zone d'étude du projet, caractérisée par des espèces liées à l'eau courante, est donc faible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'ensemble de l'emprise du cours d'eau ainsi que la rive gauche restera classée en zone agricole, mais ne sera plus exploitable, cette zone étant dédiée au milieu naturel et à un cheminement piéton.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par le risque d'inondation, le secteur étant historiquement et régulièrement soumis à des phénomènes de débordement de cours d'eau et de ruissellement. Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans un objectif de diminution de l'aléa inondation à travers l'amélioration de l'écoulement du cours d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucune activité industrielle, aucun rejet polluant ni aucune installation susceptible de porter atteinte à la santé humaine, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet implique le déplacement temporaire du trafic du chemin des Paluds qui sera inaccessible pendant toute la durée des travaux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet est susceptible de générer du bruit en phase travaux en raison de l'utilisation d'engins de chantier notamment pour les opérations de terrassement, les reprises de voiries, etc.)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité de zones d'activités économiques génératrices de nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible de générer des vibrations en phase travaux, liées principalement à la circulation et au fonctionnement des engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est situé dans une zone d'activités économiques qui fait l'objet d'un éclairage public et privé.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet pourra ponctuellement engendrer des rejets dans l'air sous forme de poussières pendant les opérations de terrassement et lors des circulations d'engins de chantier en phase travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux de terrassement liés au reprofilage du cours d'eau et aux aménagements associés sont susceptibles de générer des excédents de matériaux. Ces matériaux, assimilables à des déchets inertes, seront évacués vers des filières de gestion adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site ne se situe dans aucun périmètre de protection patrimoniale et le projet vise au contraire une amélioration de la qualité paysagère locale à travers la renaturation du cours d'eau. La zone d'étude est toutefois située en ZPPA au titre de l'archéologie préventive. La DRAC sera consultée à ce sujet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet entraîne des modifications limitées et localisées de l'usage du sol, principalement liées à la renaturation du cours d'eau et à des aménagements paysagers en lien avec les mobilités douces, sans changement de vocation des espaces agricoles ou urbains existants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les prospections réalisées par Eco-Med entre les mois de février et octobre 2025 dans le cadre d'un diagnostic écologique complet ciblant, plus que la diversité spécifique, les enjeux écologiques remarquables ont permis d'identifier environ 4,77 ha de zones humides caractérisées sur la base des critères habitat et pédologie. Concernant la flore, deux espèces protégées ont été recensées, la Consoude bulbeuse (enjeu fort) et le Phalaris aquatique (enjeu faible). Les inventaires faunistiques ont également permis d'identifier plusieurs groupes d'espèces : Invertébrés : 42 espèces observées ; Amphibiens : 4 espèces recensées ; Reptiles : 3 espèces observées ; Oiseaux : 37 espèces recensées, dont plusieurs nicheuses ou utilisant le site pour l'alimentation ; Chiroptères : 10 espèces contactées, principalement communes et

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre afin de limiter les effets potentiels du projet sur l'environnement. Les travaux de défavorabilisation de l'habitat seront réalisés hors période écologique sensible, entre octobre et février inclus, afin de limiter les perturbations pour la faune. Les interventions dans le lit mouille du cours d'eau seront réalisées hors d'eau via une dérivation par demi-lit ou par encoche (big-bag ou autre), et accompagnées d'une pêche de sauvegarde avant toute mise à sec d'un lit en eau afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques. Les accès chantier et les zones de stockage seront implantés autant que possible en dehors des secteurs écologiques sensibles. Les matériaux et engins de chantier seront stockés hors des zones inondables. Afin de prévenir les risques de pollution accidentelle, les produits dangereux seront stockés dans des bacs hermétiques sur aire étanche, et le ravitaillement des engins sera réalisé sur aire étanche dédiée. Enfin, les entreprises intervenant sur le chantier seront abonnées à un système d'alerte de crues (type Vigicrues) afin d'anticiper tout épisode de crue susceptible d'affecter le chantier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FLEURY

Prénom Estelle

Qualité du signataire Directrice

À AUBAGNE

Fait le 26-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)